

MAIRIE
7, rue de la Barre David
44520 LE GRAND AUVERNE
Tél. 02.40.07.52.12
Fax. 02.40.55.52.24

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.

L'an deux Mil dix sept

Le 18 septembre à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de LE GRAND AUVERNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien CROSSOUARD, Maire.

Date de convocation : 05 juillet 2017

ETAIENT PRÉSENTS : Sébastien CROSSOUARD - Laurent VETU - Stéphanie HUNEAU - Dominique DAUFFY - Marie-France JOLY - Anthony MICHEL - Marlène GEORGET - Jean-Bernard BIDAUD - Cédric PAUVERT - Nathalie TROCHU - Philippe RIGAUX - David MENARD formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Guillaume GRIPPAY.

Nombre de Conseillers : en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 12

Madame Nathalie TROCHU a été désignée secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2017

M le maire informe :

1) que le montant de fonds de concours porté sur la délibération 17 07 03 est erroné. Il convient de rapporter la délibération « demande de financements pour travaux à l'Espace Artisanal des Ardoisières » compte tenu du tableau de financement prévisionnel suivant

Dépenses			Recettes	
Désignation	HT/€	TTC/€	Organismes	Montant/€
Façade :				
-bardage face sud	3 014.93	3 617,92		
-menuiseries extérieures	3 248.44	3 898,13		
Création bureau à l'intérieur 6x4 *	7 124.50	8 549,40		
Extension préau :				
-charpente bois et bardage	12 080.21	14 496,25		
-élévation bloc de chaînage	347.00	416,40	Fonds de concours CCCD	15 688,00
Clôture en limite de surface béton			Commune auto-financement	22 412,00
- génie civil pour portail coulissant, portail coulissant et clôture	6 912.30	8 294,76		

<i>Ss total</i>	32 727,38	39 272,86		
Imprévus	1 622,62	1 947,14		
Compteurs électriques x2	2 500,00	3 000,00		
Branchement Eau potable	1 250,00	1 500,00		
<i>Ss total txv supplément</i>	5 372,62	6 447,14		
Total	38 100,00	45 720,00	Total	38 100,00

Après avoir entendu ce qui précède, le conseil municipal décide :

- ❖ d'adopter le tableau prévisionnel de financement tel que présenté ci-dessus,
- ❖ de solliciter la Communauté de Communes de Châteaubriant-Derval pour l'attribution d'un fonds de concours à hauteur de 15 688 € à valoir sur la réalisation de travaux de réhabilitation pour mise en location de la partie Est du bâtiment « espace artisanal des Ardoisières »

2) qu'il conviendrait d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'accord de principe donné le 24 avril 2017 à Atlantique Habitations pour une garantie d'emprunt (délibération 17-04-04).

Ceci étant précisé et accepté, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. ATLANTIQUE HABITATIONS : GARANTIE D'EMPRUNT

Par courrier du 11 septembre 2017, Atlantique Habitation sollicite la garantie de la commune à 100% pour les emprunts ci-dessous, destinés au financement de la réhabilitation de 7 logements sociaux aux Ardoisières :

- emprunt P.A.M. de 10 900 € (durée 15 ans),
- emprunt P.A.M. de 104 700 € (durée 25 ans),

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- ❖ L'assemblée délibérante de la commune du Grand Auverné accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 115 600 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 66958 constitué de 2 lignes du Prêt.
Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- ❖ La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- ❖ Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

3. MUTUELLE INTERCOMMUNALE.

Les résultats de l'enquête adressée à l'ensemble de la population de la communauté de communes ont été analysés et la commune du Grand Auverné doit confirmer si elle désire intégrer le futur appel à partenariat auprès des assureurs et mutuelles.

Considérant l'intérêt de la population Alverne dont le taux de réponse à l'enquête est de 20%,

Considérant que cette consultation sera sans engagement financier pour les communes et qu'elle aura pour objectif de négocier les tarifs de complémentaire santé, grâce à un volume potentiel de population, chaque habitant étant ensuite libre de contracter avec le prestataire sélectionné suite à cet appel à partenariat.

Le Conseil Municipal souhaite intégrer le futur appel à partenariat

4. RACCORDEMENTS ELECTRIQUE DES LOCAUX DE L'ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES.

Pour la location de la partie centrale et de la partie EST du bâtiment, un dossier de demandes de raccordement a été déposé en ligne le 27 avril dernier, auprès d'EDF collectivité qui a répondu ne pas être compétent pour ces demandes à adresser directement à ENEDIS.

Deux demandes, pour deux compteurs ont donc été déposées en ligne auprès d'ENEDIS le 23 mai 2017 pour des raccordements réalisables au plus tôt pour le 1^{er} août 2017.

Malgré plusieurs appels de la mairie, le dossier est resté bloqué jusqu'à l'obtention d'un accord de visite sur place par ENEDIS, pour conforter les plans et renseignements communiqués lors du dépôt du dossier des demandes

Il apparaît lors de cette visite, le 13 septembre dernier, qu'il convient de prévoir des travaux spécifiques pour raccordements collectifs, du fait que le local va disposer de plus de 2 compteurs, que des délais sont encore à prévoir (instruction du dossier, disponibilité du prestataire qui effectue les travaux), et que le coût de ces raccordements pourrait être nettement supérieur aux prévisions.

En attente du retour de l'estimatif d'ENEDIS, toutes les solutions sont à l'étude, et le sujet sera suivi lors de prochaines réunions.

5. LOYERS ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES.

Considérant le loyer versé par ATELIER MODULO pour la location de la partie OUEST de l'espace artisanal des Ardoisières,

Considérant les travaux en cours pour la partie OUEST et l'accueil du nouveau locataire FA COUVERTURE depuis le 1^{er} septembre 2017,

Considérant qu'en l'absence d'ouverture de nouveaux compteurs électriques ATELIER MODULO a accepté de fournir l'électricité nécessaire autant pour les besoins des travaux que pour la période d'attente de compteur pour FA COUVERTURE,

M le maire propose à l'assemblée qu'une gratuité d'un mois de loyer, soit 500 €, soit offerte à ATELIER MODULO en dédommagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ qu'une gratuité d'un mois de loyer soit 500 € correspondant au mois d'octobre 2017 soit offerte à ATELIER MODULO en dédommagement des charges électriques qu'il aura engagées à la place de la commune, pour la période transitoire avant installation de nouveaux compteurs.

6. PROGRAMME AMENAGEMENT VOIRIE COMMUNALE 2017.

Pour rappel, 44 000€ ont été inscrits au 615231 Entretien et réparation voirie, chapitre 11 du budget 2017 en vue de la réalisation du point à temps automatique et de travaux de réfection de la voirie communale.

Le PATA a été réalisé en août, 14 tonnes pour 10 668 €.

Concernant la voirie communale, la commune de RIAILLE a donné son accord de principe pour prendre à sa charge 50% des frais de réfection du Chemin St Bernard.

Les autres tronçons à recharger doivent être définis et soumis à JCLMO pour un cahier des charges avant mise en concurrence des entreprises.

7. DERNIERES DECISIONS.

Dia 3 rue des Rochers du Val sections A 625, 626 et 642 : la commune renonce à l'exercice de son droit de préemption.

8. AFFAIRES DIVERSES.

Affaires diverses

- **personnel cantine :** *Mr le maire donne lecture du courrier de candidature de Mme Nadine BODIER pour le remplacement de Mme Marie-Odile BARAN responsable du service restauration, à l'occasion de son départ en retraite le 1^{er} novembre 2017 et interroge, pour avis, l'assemblée qui répond favorablement, avec le souhait que le recrutement extérieur se fasse sur le poste d'aide au service restauration. '*
- **personnel services techniques :** *le Temps Partiel Thérapeutique de M Samuel PLOTEAU (50 % d'un temps plein) pourrait se prolonger au-delà du 22 septembre prochain. Le renouvellement du contrat de Mr Patrick BIHAN après le 27 novembre 2017 en CAE CUI est compromis du fait des dernières décisions gouvernementales.*
- **Personnel administratif :** *M le maire demande l'avis de l'assemblée pour un remplacement partiel du poste d'accueil (le matin) du fait d'un arrêt programmé sur*

une courte période à partir du 10 octobre prochain. L'assemblée répond favorablement.

- **Curage des lagunes**, le dossier va être repris par JCLMO avant paiement des travaux qui ne sont pas réalisés comme attendu du fait de matériels déficients ou inadaptés.
 - *Païement de l'accès réalisé pour ce curage par la SARL PECOT de St Julien de Vouvantes pour 876 € TTC*
- **inauguration bibliothèque** : début des animations à 10h15, inauguration à 11h15 samedi 30 septembre 2017 Place st Henri.
-
- **commune nouvelle** : les réunions ont repris les 24 et 29 août dernier et se poursuivent, 6 et 25 septembre, en parallèle de réunions par services (techniques, administratifs). L'assemblée a été destinataire de l'ensemble des comptes rendus. A noter : réunion des deux conseils municipaux le 11 octobre 2017 pour relire l'avancée du projet.

Séance levée à 23h10

A Le Grand-Auverné, le 26 septembre 2017
Le Maire,
Sébastien CROSSOUARD